



BRADERIE DE PARAMÉ-ROCHEBONNE

SAMEDI 19 JUILLET

ZONES D'EMPLACEMENTS





RÈGLEMENT INTÉRIEUR BRADERIE PARAMÉ-ROCHEBONNE SAMEDI 19 JUILLET 2025

Note importante : bien que cela soit une évidence pour beaucoup, nous nous permettons de rappeler que la braderie est organisée par des commerçants bénévoles en plus de leurs activités quotidiennes. Aussi, malgré notre vigilance, des erreurs se glissent parfois dans un dossier... Merci de garder en tête que, pour chaque problème, une solution est envisageable.

INSCRIPTION :

Toute inscription non validée par le règlement des sommes dues à l'ordre de Association Nouvelle des Commerçants de Paramé sera annulée d'office.

En cas de désistement de l'exposant, aucun remboursement ne pourra être exigé.

Les conditions météorologiques ne constituent pas un motif de remboursement.

Cependant, en cas de force majeure (maladie ou décès) et au vu de certificat l'attestant, la demande pourra être examinée.

EMPLACEMENT :

- Les emplacements seront mis à la disposition des exposants à partir de 6h00 du matin. Installation entre 6h et 7h30. L'accès aux places est autorisé jusqu'à 7h 30.
- Les emplacements devront **être VIDÉS et LIBÉRÉS pour 18h00 (horaires à respecter précisément)** > commencer le rangement à 17h30.
- L'accès des voitures se fera exclusivement sur présentation du laissez-passer remis à l'inscription avant 7h30 et à partir de 17h45.
- Le n° d'emplacement devra être affiché sur le stand.
- Les organisateurs se réservent la possibilité de déplacer un stand en cas de raison majeure.

SECURITE

Les organisateurs de la braderie déclinent toute responsabilité en cas d'accident occasionné par les exposants du fait de la manutention, ils ne pourront être tenus responsables des vols et dégradations causés par quiconque sur les stands.

Les organisateurs s'engagent à s'adapter et à mettre en place toutes les mesures sanitaires imposées par arrêté préfectoral et à les vérifier

Les exposants s'engagent à laisser un passage de 4 mètres sur la chaussée afin de permettre la circulation des services de sécurité. Ceux qui ne s'y engagent pas le feront à leur risques et périls.

Le jour de la braderie, des personnes de l'organisation seront à votre écoute à la mairie annexe de 6h à 8h00. Passé cette heure, vous pourrez vous renseigner ou poser une réclamation aux différents «points barrières» qui posséderont les numéros d'urgence.



**BRADERIE DE PARAMÉ-ROCHEBONNE - 19 JUILLET
2025**

CERTIFICAT D'INSCRIPTION

**À garder précieusement et à présenter le
samedi 19 juillet 2025 pour le contrôle des
emplacements. Ce certificat vaut laisser passer.**

**Ce certificat sera rempli par le bureau des commerçants
le jour de l'inscription. Ne rien inscrire.**

NOM : **PRENOM :**

NUMÉROS EMPLACEMENTS :

RUE :

TAMPON ANCP :